

La charte du cotisant contrôlé



La charte du cotisant contrôlé

La charte du cotisant contrôlé présente le déroulement des contrôles sur place ou sur pièces, les conséquences de ces contrôles et les voies de recours en cas de désaccord avec la décision de l'organisme du recouvrement.

Conformément aux dispositions de l'article R. 243-59 du code de la Sécurité sociale, cette charte :

- ° dans le cadre de contrôle sur place - en entreprise - est remise dès le début du contrôle,
- ° en cas de contrôle sur pièces - en organisme - est adressée, à la demande,

Les avis de contrôle font référence à ce document.

[../..//documentation/guides_chartes_et_conventions/chartes_01.html](http://.../documentation/guides_chartes_et_conventions/chartes_01.html)